



Photo © DR AQC

REPRISES D'HUMIDITÉ DANS LES COINS DOUCHE

1. LE CONSTAT

Des infiltrations peuvent être suspectées lors de l'apparition d'une humidité anormale à la base des cloisons contiguës à une douche.

Si ces infiltrations ne sont pas décelées suffisamment tôt, l'humidité peut traverser les cloisons et créer des dommages aux embellissements des locaux voisins.

Ces infiltrations se produisent souvent au niveau des joints d'interface entre « bac à douche/revêtement mural/plage périphérique », mais elles peuvent également prendre naissance au droit de toutes les singularités géométriques du carrelage soumis aux projections d'eau.

2. LE DIAGNOSTIC

Les causes principales

- L'inadaptation, ou l'absence de protection à l'eau du support de la faïence. Il en découle une ruine de l'ouvrage qui ne se résout que par sa réfection totale.
- Le déplacement du receveur de douche. Le glissement ou le tassement du receveur sur ses appuis est dû aux calages de qualité médiocre, souvent constitués d'empilements de matériaux de nature diverse, sensibles à l'eau et non solidaires.
- Le jointoiment. Même si les joints sont correctement calibrés en partie courante, les carreaux sont souvent en contact dans les angles (réserver un espace de 5 mm entre appareil sanitaire et revêtement).
- Le défaut d'étanchéité des traversées. Le traitement d'étanchéité des traversées de parois par les canalisations est souvent omis et les dispositifs d'évacuation insuffisamment testés à la mise en route de l'installation.

3. LES BONNES PRATIQUES

Le *NF DTU 52.2* est le document normatif traitant de l'adéquation entre les différents types de support, les colles et le revêtement carrelage collé.

- Choisir la nature du support du revêtement carrelage en fonction de l'exposition à l'eau du local.

Ne jamais employer de plaques de plâtre non hydrofugées ou des cloisons en carreaux de plâtre standard.

- Choisir les techniques adéquates de mise en œuvre. Les tableaux du *NF DTU 52.2* donnent, de manière synthétique, les possibilités de pose de carrelage en fonction du classement des locaux, de la nature des supports, avec ou sans protection à l'eau.

Classement des locaux : suivant le *Cahier du CSTB N° 3567 de mai 2006*, les locaux sont répertoriés en cinq catégories de EA à EC, selon le taux d'hygrométrie des ambiances et le degré d'exposition à l'eau des parois.

Nature des supports : le *NF DTU 52.2* comporte une nomenclature de supports classés de S1 à S14 en fonction de leur nature.

- Veiller à la protection à l'eau des supports.

Le revêtement (carreau + produit de collage + joint) ne peut en aucun cas assurer seul l'étanchéité du support.

Un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) doit être prévu sur les supports sensibles, en paroi verticale et horizontale, selon les cas et les prescriptions normatives.

Une étanchéité est indispensable lorsque des siphons de sol sont incorporés dans le carrelage en plancher intermédiaire. C'est par exemple le cas des douches à l'italienne (cf. *fiche F.06*). Cette étanchéité peut être constituée d'un Système d'Étanchéité Liquide (SÉL) ou d'autres systèmes à base de feuilles collées ou soudées ou de membranes (SÉPI).

La coordination entre le carreleur, le plaquiste et le plombier (et l'étanchéité éventuellement) est indispensable afin d'assurer les différentes protections à l'eau

sous carrelage (ou étanchéité).

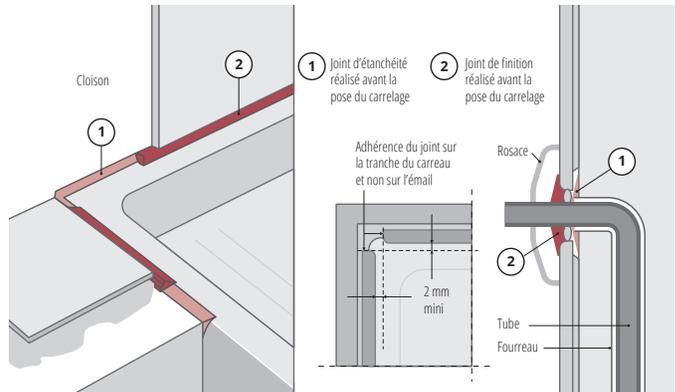
- Soigner la réalisation des joints.

Si les carreaux sont en contact dans les angles, le joint de coulis de ciment, appliqué en congé entre carreaux d'angle ou tranches de carreaux et receveur, adhère mal si la largeur du joint est trop petite. Les joints en angle rentrant doivent donc être légèrement élargis pour faciliter la pénétration du coulis entre les carreaux.

Joint d'adossement du plombier : le plombier qui pose un appareil sanitaire doit réaliser un joint étanche d'adossement de cet appareil contre la paroi.

Joint de finition du carreleur : le carreleur qui pose une faïence contre un appareil sanitaire doit réaliser un autre joint. Il s'agit d'un joint de finition en mastic élastomère extrudé qui peut venir en recouvrement de celui exécuté par le plombier.

Ce joint doit être entretenu et



régulièrement refait.

Le même principe de double joint doit être appliqué au droit des pénétrations de tuyauteries au travers des parois exposées à l'eau.

- Prévoir autant que possible une plage périphérique avec une pente de 10 % qui évitera toute stagnation propice aux infiltrations.
- Ne pas omettre de prévoir une bonne ventilation des pièces

humides.

Attention ! Les travaux d'étanchéité relèvent d'une qualification spécifique « Étanchéité » et non d'une qualification « Carrelage »

La prudence s'impose : un carreleur peut à coup sûr poser des SPEC ; mais s'il doit réaliser une étanchéité (SÉL ou SÉPI) et/ou poser un siphon de sol, il doit impérativement vérifier ses qualifications et ses conditions d'assurances.

À CONSULTER

- NF DTU 52-2 : Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles. Partie 1-1-1 et Partie 1-1-3 pour les plages périphériques
- Règles professionnelles APSEL-CSFE-travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de SEL sur planchers intermédiaires et parois verticales
- NFDU 60.1 : Plomberie sanitaire pour bâtiments

L'ESSENTIEL

- Veiller à la protection à l'eau ou à l'étanchéité des supports par des systèmes adaptés.
- Soigner la réalisation des joints.
- Réaliser seulement les travaux entrant dans les qualifications et couverts par des assurances professionnelles.
- Entretien des joints et les refaire régulièrement.

4. L'ŒIL DE L'EXPERT



Photo © DR AQC

Défaillance du joint entre le bac à douche et la faïence [photo de gauche] – joint déposé ; pas de double joint en périphérie du bac à douche – pas de SPEC sur cloison – espace entre faïence et bac à douche trop large.



Photo © DR AQC

Défaut d'étanchéité des joints rentrants (angle faïence et bac – faïence - photo 1). Rejaillissement et écoulement d'eau en bout de bac (pas de porte de douche – photo 2). Décollement du papier peint dans la cloison adossée à la douche (photo 3).

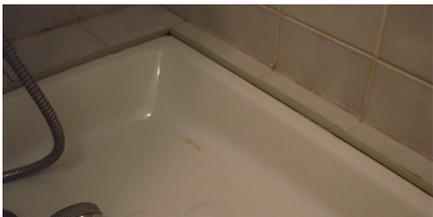


Photo © DR AQC

Défaut d'étanchéité entre le bac et la paillasse traité avec un profilé rigide – pas de joint souple.

Pour en savoir plus :



www.groupe-sma.fr
www.qualiteconstruction.com



Retrouvez l'ensemble des
Fiches pathologie bâtiment sur :
www.qualiteconstruction.com
et sur l'AppliQC